L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire:

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

Bureaux et Ateliers,

322 - CHARTRES - 322

CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co. (Limited)".

AOUT 1902.

États-Unis d'Amérique,
État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans,

Qu'il soit connu qu'en ce onzième jour du mois d'août, de l'année Dominicale mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des États-Unis le cent vingt-septième.

Pardevant moi, Ernste Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les différentes personnes soussignées, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'État de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, portion titrement de l'acte No 36 de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et en prétendent de ceux qui se trouvent ici convenant et s'engageant mutuellement, savoir bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à former et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et désirs proposé, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED. Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de concourir pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et posséder un sceau un nom de corporation, et pouvoir y modifier des changements en le briser à volonté; pour gérer et faire un entre mark, pour recevoir, louer, acheter, aliéner et transporter, aussi bien qu'hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour donations en considérance, des actions et biens; de nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents que réellement les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugées nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changées en conformité à volonté; et de faire et exécuter en général tous actes convenables et nécessaires pour mener à bien et exécuter les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, et toute citation ou autre procédure légale sera signifiée au président, ou en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation.

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans lequelle elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, photos, cameras, pellicules, gravures, brûlures, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant ou appartenant au commerce de fournitures de matériaux pour photographie.

ARTICLE IV.

Le Fonds en Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisée en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars au pair chacune; lesdites actions seront payées en espèces, et pas en dettes au pair, à l'époque de la souscription; ou les mêmes peuvent être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriétés reçues en échange par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions peuvent être vendues, pas à moins du pair, par tels montants et valant de fois que pourra décréter le bonnes des directeurs. Lesdites actions commencent les actions dès que cinquante actions seront dûment souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non impossibles seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier lundi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire en déposée à son lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas nécessairement un actionnaire et qui exercera les devoirs de son charge conformément sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI.

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, ses affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours dans dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; ni aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance due en pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kenneth V. Richard et Eugène Daverdin, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kenneth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keena et Andrew Moonan, témoins compétents qui ont apposé leurs noms avec lesdites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Originalement signé:

EDWARD KEENA, R. de MONTLUZIN,
ANDREW MOONAN, K. V. RICHARD,
EUG. DAVERDIN.

ERASTE VIDRINE,
notaire public.

Moi, soussigné, député recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte de l'incorporation ci-dessus de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 723, folio ——

En foi de quoi j'appose ma signature, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour d'août 1902.

Signé: EMILE LEONARD,
Député-recorder des hypothèques.

Moi, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce douzième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE,
14 aout—1m,jeudi Notaire public.

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Meilleur Emplacement
Comme Boulangerie dans la Ville.
711-713 rue Dauphine.

Longtemps établie, le gaz et accomodations électriques, deux fours tout neufs venant d'être achevés. Dans le centre d'un voisinage où le commerce de boutique est exceptionnellement grand.

MARDI, LE 14 OCTOBRE 1902 A MIDI,
A la Bourse des Propriétés Foncières.
311 rue Baronne.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dûment signé le 10 septembre 1902, dans l'affaire de la succession de Edward Steacker, No 66,472 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence et boulangerie en briques et en bois à deux étages, 711-713 rue Dauphine, contenant à peu près quatre chambres et boutiques, un grand pétrin et deux fours; double et entrée sur le côté et désignée comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet 58, borné par les rues Dauphine, St-Jerôme, Orléans et Bourgogne; ledit lot mesurant en mesure française quarante deux (42) pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de soixante (60) pieds entre lignes parallèles, bien et sur séparé le plus près de la rue Orléans par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Martin Pierre; sur le côté vers la rue St Pierre par la propriété de Philippe Avegno, ou ses représentants et dans le fond par ou à d'autres Denoy ou ses représentants.

Conditions — Un tiers en plus en le tout comptant et la balance s'il y en a en un an et un et deux ans, avec huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement après toutes les chances usuelles de sécurité, un dépôt de 10 par cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 sept—12 14 21 28 — oct 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le centième de la boulangerie bien établie 711-713 rue Dauphine, près Orléans.
Deux bons chevaux et un wagon, coffrefort neuf.

Succession d'Edward Steacker.
No 66,472,—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

IL SERA vendu à l'enchère publique, LUNDI, le 22 septembre 1902, à 11 heures A. M. PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E maintenant absent en congé, les effets mobiliers dans la boulangerie 711-713 rue Dauphine, contenant tout ce qu'il faut pour faire marcher une boulangerie de première classe, notamment coffrefort, deux bons chevaux et un wagon à deux roues. Conditions—Comptant.

13 sept—12 14 21 28

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage-Résidence
Avec vastes Terrains,

No 1021 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. B. des rues Camp et Soniat.

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en liquidation.

No 67,739 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Gunnarville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la cendite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 113 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent un pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, lot No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage-résidence No 1021 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, revêtu de la maçonnerie, entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cuve, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu à la même propriété, et mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1902, rapportant un loyer de $32.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le cottage est un aussi joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains tracés en jardin de fleurs et pelouse. Les deux propriétés sont entourées par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantie par hypothèques et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat: les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux portants ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902, au-dessus et au plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Percy S. Benedict, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck avocats
17 aout—17 24 31—sept 7 14 18

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale
24tv—1m

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Paris pour toutes les courses étrangères
Stale—1m

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession du Dr Stephen E. Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 68,471—Division C—Attendu que Mme Sarah A. Gay, née Whitworth, veuve de Stephen E. Gay, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Stephen E. Gay, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.

13 sept—13 14 21

Succession de Mme Emmeline Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68 543.—Division C—Attendu que Mme Emma Williams, veuve de Jonas V. Martin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Emmeline Johnson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sathen, avocats. 11 sept — 11 15 20

Succession de Emile D. Fredericks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,012—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Isabella E. Fredericks, administratrice de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Johnston Armstrong, avocat. 11 sept—11 15 20

Succession de Harriet E. Griffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,556—Division D—Attendu que Thomas F. Griffin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feue Harriet E. Griffin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.

11 sept—11 15 20

Succession de Edward Hutton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,576—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Cunningham, avocats. 6 sept—6 10 15

Succession de William Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,527—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. C. Mellen, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 sept—4 8 12

Succession de Julia Meyer, femme de Alex. Dussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,515—Division C—Attendu que Alexander Dussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Meyer, femme de Alex. Dussel, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. M. Buchanan, Beatner, Dodd & Beatner, avocats.

6 sept—6 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James B. Brosser, Jr., subrogé, vs Ves Patrick Mannion ou Manning.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 9,555—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wyane Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26me jour de septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt de Mme Catherine Gavin, veuve de Patrick Mannion ou Manning, étant un tiers indivis en pleine possession et tous les droits d'usufruit dans la balance des deux tiers indivis de et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Conti, Johnson et Bienville, désigné comme lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Galvez sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Soit dans l'affaire ci-dessus indiquée et numérotée. Conditions: Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

27 août—27—sept 2 7 14 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

Mardi, le 23 septembre 1902.

No 932 rue Espagne.

Résidence en bois à un étage.

No 68,284—Cour Civile de District—Division E.

Succession de Mme Julie Domingon.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune — MARDI, le 23 septembre 1902 en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon. John St-Paul, juge, et daté le 20 août 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 274, borné par les rues Espagne, Roumparts, Bourgogne et Mandeville. Ledit lot est désigné par le lettre C, sur un compost fait par Geo. H. Grandjean, et mesurant, en mesure américaine, 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et faisant partie du lot original No 278. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'État de 1901, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 846 rue Commune.

22 août—22 24 31—sept 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1920-22 rue Howard, coin Erato.

Et la maison double à deux étages immédiatement dans le fond, connues comme Nos 2328-30 rue Erato.

A l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 23 septembre 1902 à midi.

Succession de Frederick W. Heath

No 68,119—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre signé le 15 août 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à l'heure, l'endroit et dans l'affaire ci-dessus indiquée comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur et façade sur la rue Erato de 195 pieds entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Howard et Erato.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

J. B. Rosser Jr Esq., avocat.
17 août—17 24 31—sept 7 14 21 28

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix et bâtisses de résidences.

No 1432 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène.

Le magasin récemment et la propriété de résidence.

Nos 1339 et 1341 rue Magnolia et Nos 1109-11-12 et 15 rue Melpomène.

Et un lot de terre éligible dans le premier district.

Ire vente William Baumiger et als vs Albert Baumiger.

No 68,146 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 632 rue Gravier, MARDI, le 16 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée ci-dessus indiquée, la propriété immobilière après désignée à savoir:

1° Le magasin décrépit et la propriété résidence No 1432 Prytanée, encoignure de la rue Melpomène, contenant 8 chambres en tout, citerne, cour, etc., décrit plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, une mise avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet No 69, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure française, 15 pieds de façade à la rue Prytanée, 15 pieds sur la ligne du fond 50 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène et 50 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène, de 55 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus et moins. Cette propriété est exceptionnellement bien située et rapporte $17 00 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magnolia et Melpomène, et connue par les Nos 1339 et 1341 rue Magnolia et Nos 1109, 1111, 1112 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magnolia et Melpomène, mesurant 28 pieds 10 pouces 6 lignes de face, à la rue Magnolia sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes; Nos 1339 et 1341 rue Magnolia comprennent une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène est une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1112 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à ceinture, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Exceptionnellement située cette propriété entière est capable de rapporter plus de 5000 par an.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington, avec chemin en gravois, désigné par le No 597, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Saleade et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zinck, veuve de A. Baumiger, de Frank Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs de la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et au plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour leur la vente.

Acte de vente pardevant Ernste Vidrine, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 août—10 17 24—sept 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant les Nos municipaux 620 et 624 rue Ste Marie, entre les rues Fulton (ou St Thomas) et Chippewa.

Security Building & Loan Association vs W. J. Sebastian.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,401—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 2 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Fulton ou St Thomas, St André et Chippewa, ledit îlet étant originalement désigné par le No trente cinq, et maintenant par le No soixante huit; un dessin de lots est désigné par le No vingt sept, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, daté juin 1847, et déposé comme plan No 56 de livre de plans No 2 de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, et mesure trente deux pieds de face à la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds d'un pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et l'autre lot est désigné par le No vingt huit sur un plan dressé par C. A. Hodin, ingénieur civil, le 17me jour de décembre 1881, et déposé en l'étude de H. B. Comes, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Soit dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.

29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le numéro municipal No 2598 rue Clio, entre Locust et Magnolia.

John Huber vs Mme Peter Wegmann et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,478—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le sixième district de cette ville, dans cette section nouvelle connue comme Burthoville, désigné par le No 117 et borné par l'avenue Henry Clay, les rues Calhoun, Willow et Doiord, et mesurant deux cent quatre-vingt-dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Calhoun, trois cents pieds de long à l'avenue Henry Clay, deux cent quarante pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Willow et deux cent trente-deux pieds six pouces et une ligne de face à la rue Doiord.

Soit dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Gustave Lemle, avocat pour la plaignante.

12 sept—12 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Coin des rues Magnolia et Septième.

Connue comme "Pythian Hall".

Terraine 55'x125'.

Eugène Dupré vs Pythian Hall Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 68,490—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1902, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gironde, Clark et Gênois, laquelle portion de terre est composée des lots Nos Vingt deux, Vingt trois, Vingt quatre, Vingt cinq, Vingt six, Vingt sept, Vingt huit, Vingt neuf, Trente, Trente un et Trente deux d'après un plan de L. Reimonenq, daté le 30 juin 1869, un devis prix lequel plan est annexé à un acte passé pardevant Alfred Gerteau, notaire le 28 mai 1872, lesquels lots mesurant comme suit: Lots Nos Vingt deux à Vingt six inclusivement chacun, vingt huit pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lot Vingt six formant le coin des rues Commune et Clark. Lots Vingt sept et Trente deux, chacun trente pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Clark sur cent quarante pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lots Vingt huit à Trente inclusivement, chacun trente pieds sept pouces de face à la rue Clark sur cent quarante pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Soit dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Anthony J. Rossi, avocat pour le plaignant.

12 sept—12 19 26—oct 3 10 16

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Geolette Lineria, Wilcox..... partie 16 juil.
Steamship Eldorado, Pressey..... parti 3 sept.

LIVERPOOL.

Steamship Yucatan, Dickinson parti 17 juil.
Steamship Scandier, Meyer.. parti 28 juil.
Steamship Wm Gill, Chadwick..parti 21 aout.
Steamship Burton, Myles.... ..parti 18 aout.
Steamship Alexandria, Bruce..parti 13 aout.
Steamship Floridian, Jinks ....parti. 24 juil.
Steamship Texas, Lund..... parti 26 juin.
Steamship Bissington, Jagbo...parti 7 aout.
Steamship Berthier, Williams...parti 20 aout.

LONDRES.

Steamship Ameticus, Howel....parti 26 aout.
Steamship Cayo Mono, Friend..parti 25 aout.
Steamship Cayo Romano, Widgery parti 30 juil.

CARDIFF.

Steamship Manhattan, Gendie parti 20 aout.

BARRY.

Steamship Montcalm, Evans....parti 26 juil.
Steamship Mount Royal, Webster parti 28 aout.

TYNE.

S S Mount Temple, Morgan....parti 27 aout.

DUBLIN.

S S Glenarm Head, Brennan....parti 30 aout.

ANVERS

Steamship Asia, Tydeman.....parti 26 aout.

RIO DE JANEIRO.

Steamship